



Passeport

Les demandes de passeport se font uniquement sur rendez-vous en cliquant [ICI](#) ou en téléphonant au 01 41 70 88 00.

Pièces à fournir :

- ▶ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois pour une 1^{ère} demande (ou dans certains cas, renseignements au 01 41 70 88 00)
- ▶ Copie de la carte nationale d'identité recto-verso pour un renouvellement (en cas de perte, obtenir une déclaration de perte au commissariat de police de moins de 2 mois), ou faire la déclaration de perte en mairie le jour du dépôt du dossier + 25€ de timbres fiscaux (uniquement pour perte ou vol à se procurer auprès du bureau de tabac ou du Trésor public, pas de vente en mairie), livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'intéressé(e), originaux + photocopies.



Attention : les photos ne pourront plus être prises en mairie à compter du 1^{er} janvier 2012, elles devront être réalisées par un photographe agréé, les oreilles devront être bien dégagées sans boucle d'oreilles, sans sourire, bouche fermée.

[Télécharger la fiche informative sur la norme des photographies d'identité](#)

- ▶ La copie intégrale de l'acte de naissance est demandée dans certains cas (*renseignements au 01 41 70 88 00*).

Validité : 10 ans pour les adultes, 5 ans pour les mineurs.

Coût : timbre fiscal de la naissance à 15 ans : 17 € ; à partir de 15 ans et jusqu'à 17 ans : 42 € ; à partir de 18 ans : 86 € (timbre fiscal non vendu en mairie, à se procurer uniquement au bureau de tabac ou au Trésor public).

Observations : les délais nous étant imposés par la sous-préfecture, il est important de faire la demande le plus tôt possible.

Pensez à préparer vos vacances !

Pensez à prendre vos dispositions dès maintenant pour vos départs en vacances.

En effet, si les délais d'attente sont importants tout au long de l'année, ils le sont davantage à l'approche de la période estivale, avec l'augmentation du nombre de dossier à traiter, ils peuvent dépasser les 5 semaines.

Par ailleurs, nous vous rappelons que pendant les lundis des mois de Juillet et Août, seule une permanence est ouverte pour les déclarations de naissances et de décès ainsi que les retraits de cni et passeports au service de l'État-Civil.

Aucun acte ne sera délivré les lundis après-midi.

Pour prendre rendez-vous ou pour tous renseignements, contactez le 01 41 70 88 00.

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- ▶ Cerfa demande de passeport
- ▶ Passeport : suivi de votre demande
- ▶ Achat de timbres fiscaux électroniques



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43